

RÈGLEMENT NUMÉRO 314-2016

**sur la délégation de pouvoir
au directeur général et secrétaire-trésorier**

ATTENDU QUE le conseil peut déléguer à tout fonctionnaire de la municipalité, en vertu de l'article 165.1 du *Code municipal du Québec* aux conditions qu'il détermine, le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;

ATTENDU QU'un avis de motion a été dûment donné le 5 décembre 2016 par le conseiller, M. Hugo Clair;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, M. Hugo Clair, appuyé par le conseiller, M. Jean-Claude Paradis, et résolu que le règlement numéro **314-2016** soit et est adopté; et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit :

ARTICLE 1 RESTRICTIONS

Le présent règlement ne soustrait pas le conseil municipal de son obligation d'autoriser le paiement de chacune des dépenses encourues par la municipalité.

ARTICLE 2 ABROGATION

Le présent règlement abroge tous les règlements et amendements antérieurs sur la délégation de pouvoir du directeur général et secrétaire-trésorier.

ARTICLE 3 CHAMP DE COMPÉTENCE ET MONTANTS

La limite monétaire maximale autorisée par le présent règlement est énumérée à l'annexe « A » pour chaque poste budgétaire de dépenses utilisé. Cette autorisation est attribuée au directeur général et secrétaire-trésorier selon certains critères, tel que l'urgence d'une situation.

La délégation de pouvoir s'applique à l'exercice financier 2017.

ARTICLE 4 AUTRES CONDITIONS

La présente délégation de pouvoir est consentie au secrétaire-trésorier à la condition expresse que ce dernier dépose, à chacune des séances ordinaires du conseil, un résumé des décisions qu'il a prises au nom du conseil depuis son dernier rapport.

ARTICLE 5 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Robert Corriveau
Maire

Jonathan Piché
Secrétaire-trésorier

Avis de motion :	5 décembre 2016
Adoption du règlement :	11 janvier 2017
Avis de publication :	12 janvier 2017
Date d'entrée en vigueur :	12 janvier 2017

RÈGLEMENT NUMÉRO 314-2016

ANNEXE "A"

Le montant qui figure à chaque poste budgétaire est un **montant maximal par transaction**.

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

02-130-00-345	Avis publics et soumissions	200 \$
02-130-00-412	Services juridiques	300 \$
02-130-00-413	Comptabilité et vérification	300 \$
02-130-00-419	Services professionnels – Infotech Inc.	300 \$
02-130-01-527	Photocopieur – copies	200 \$
02-130-02-527	Matériel informatique – Entretien et réparation	200 \$
02-130-03-527	Ameublement & équipement – Entretien et réparation	200 \$
02-130-11-141	Salaire personnel soutien administratif	630 \$
02-130-12-141	Salaire directeur général & sec. Très.	1060 \$
02-140-00-670	Grefe – Fournitures de bureau	1000 \$
02-140-01-141	Officier d'élection salaire	1000 \$
02-190-00-321	Frais de poste et de transport	300 \$
02-190-00-331	Téléphone – Bureau municipal	250 \$
02-701-90-331	Téléphone – Loisirs	100 \$
02-702-00-331	Téléphone – Bibliothèque municipale	100 \$
02-190-00-522	Édifice municipal - Entretien et réparation	500 \$
02-190-00-632	Bureau municipal - Huile à chauffage	1 100 \$
02-190-00-641	Bureau municipal – Matériel d'entretien	200 \$
02-190-00-681	Bureau municipal - Électricité	650 \$
02-190-01-670	Abonnements et mise à jour	275 \$
02-190-02-670	Fournitures de bureau	200 \$
02-220-00-459	Système d'alarme – Entretien	200 \$
02-320-00-516	Location – Machineries, outillage, autres	200 \$
02-320-00-521	Infrastructures routières - Entretien et réparation	1 000 \$
02-320-00-522	Bâtiments, terrain – Entretien et réparation	500 \$
02-320-00-526	Machineries, véhicules et équip. – Entretien et rép.	1 000 \$
02-320-00-629	Achat pierre, gravier, ciment, asphalte et sable	500 \$
02-320-00-631	Essence, diesel & huile – camion et tracteur à pelouse	200 \$
02-320-00-643	Petits outils et articles de quincaillerie	200 \$
02-320-11-141	Salaire entretien et maintenance	700 \$
02-340-00-521	Luminaires de rues – Entretien et réparation	500 \$
02-340-00-681	Électricité – luminaires de rues	300 \$
02-355-00-529	Panneaux de signalisation	300 \$
02-412-00-411	Analyses d'eau potable	200 \$
02-451-03-446	Bacs – Matières résiduelles	500 \$
02-451-04-446	Bacs – Récupération	500 \$
02-610-00-420	Frais d'inspection MRC	600 \$
02-610-10-411	Honoraires – Urbaniste, arpenteur, autres	600 \$
02-701-90-681	Loisirs – Électricité	500 \$
02-702-10-522	Bibliothèque – Entretien et réparation	500 \$
02-702-10-681	Bibliothèque – Électricité	300 \$
02-702-20-632	Salle municipale – Granule	1 900 \$
02-702-20-681	Salle municipale- électricité	600 \$
02-990-00-899	Frais bancaires	200 \$

Avis de motion :	5 décembre 2016
Adoption du règlement :	11 janvier 2017
Avis de publication :	12 janvier 2017
Entrée en vigueur :	12 janvier 2017